

Prêt d'honneur Développement

Réseau
Initiative
NORD SEINE ET MARNE
NOTRE PROJET, AIDER LE VÔTRE

PUBLIC CONCERNÉ

- Toutes les entreprises de plus de 1 ans et maximum 7 ans
- Tous les secteurs d'activité, exceptés ceux de l'immobilier (Marchands de biens, agences immobilières)
- Toutes les structures juridiques à l'exception des associations loi 1901 et des SCI
- Le siège social de l'entreprise doit être situé sur le périmètre d'intervention d'Initiative Nord Seine et Marne

CARACTÉRISTIQUES

- Prêt à la personne physique, sans intérêt ni caution
- Montant maximum 25 000€
- Remboursement entre 2 et 5 ans, avec une possibilité de différé de 3 mois maximum
- Le prêt d'honneur doit être associé impérativement à un prêt bancaire
- L'apport personnel du chef d'entreprise doit représenter au moins 10% du plan de financement



MOTIFS DE DÉVELOPPEMENT

- Création d'emplois liés à une augmentation de l'activité
- Amélioration de la structure financière (augmentation du capital, renforcement des fonds propres en compte courant d'associés) hors entreprises en difficulté
- Acquisition d'un nouvel outil de production ou modernisation de l'existant (investissement en matériel)
- Décalage de la trésorerie lié à l'obtention d'un nouveau marché (accroissement de l'activité)
- Dépôt de brevet

Mme Alexandra NUNES DE CASTRO – Passion Beauté
à La Ferté-sous-Jouarre

